

LA CÉSURE

À L'UNIVERSITÉ DE TOULON

C'EST QUOI ET À QUOI ÇA SERT ?

- C'est un dispositif, qui vous permet de **suspendre votre formation** pendant une année universitaire au maximum.
- La césure vous permet d'**enrichir votre parcours**, d'acquérir d'autres compétences et de vivre une nouvelle expérience tout en restant étudiant.e.
- La césure **n'est pas une année sabbatique**.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ET COMMENT ?

- Toute personne **déjà inscrite ou souhaitant intégrer** l'Université de Toulon.
- Vous devez **faire une demande de césure** en respectant les étapes et les dates de dépôt.

QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?

Pendant votre césure, vous vous engagez à **rester en lien avec l'université, à déclarer tout changement**.

La césure à l'international ne peut **pas se faire dans les pays déclarés en zone orange ou rouge** (Cf. Ministère des affaires étrangères)



QUELLES SONT LES FORMES DE CÉSURES ?

Pendant votre césure, vous pouvez réaliser :

- Formation dans un domaine autre que celui de votre cursus initial
- Stage
- Contrat de travail
- Expérience non rémunérée au titre de bénévole
- Service civique
- Volontariat : VIA, VIE, VSI, SVE...
- Projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur



OÙ TROUVER TOUTES LES INFORMATIONS SUR LA CÉSURE ?

Consultez le site de l'Université de Toulon : <https://cesure.univ-tln.fr> ou en scannant le QR Code.



Service Accompagnement en Orientation et Insertion (SAOI)

Campus La Garde (Bureau V1.002) : mardi, mercredi et vendredi (9h-12h)

Campus Toulon (Bureau BA.205) : jeudi (9h-12h et 13h30-16h)

Tél. 04 94 14 67 61 • cesure@univ-tln.fr

UNIVERSITÉ DE
TOULON